
PANORAMA DES INITIATIVES SUR L'ACCES AU LOGEMENT DES REFUGIES DANS 15 PAYS EUROPEENS



UNE ETUDE DE L'OBSERVATOIRE DE L'INTEGRATION
DES REFUGIES STATUTAIRES

DECEMBRE 2008



Fonds européen
pour les réfugiés

Ce document a été élaboré sous la direction de

Fatiha MLATI

Directrice de l'Intégration – Emploi/Logement

et

Matthieu TARDIS

Responsable du service Europe-Etudes

Rédigé par

**Christophe ANDREO, Samantha DALLMAN, Antoine JANBON et Isabelle
PELLETIER**

L'Observatoire de l'intégration des réfugiés statutaires
est un projet soutenu par le Fonds européen pour les réfugiés et
le ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du
développement solidaire

Sommaire

Introduction	5
Partie 1 : Les politiques nationales d'hébergement et de logement des réfugiés	
<i>Les dispositifs d'hébergement des réfugiés</i>	7
<i>Les programmes de logement des réfugiés</i>	9
Partie 2 : Favoriser l'accès des réfugiés au logement : aperçu des initiatives européennes	
<i>Accompagnement vers un logement privé, Caritas, Luxembourg</i>	15
<i>Refugee Station Foyer, Refugee Support, Royaume-Uni</i>	16
<i>Woonbegeleiding, Conseil néerlandais pour les réfugiés, Pays-Bas</i>	17
<i>Programa de mediación en alquiler, Provivienda, Espagne</i>	18
<i>L'épargne collective solidaire, Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers, Belgique</i>	20
<i>Patto Casa, Trente, Italie</i>	21
<i>Guide des bonnes pratiques à l'usage des propriétaires, Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, Belgique</i>	22
<i>Servicio de intermediación para la vivienda, Commission espagnole d'aide aux réfugiés, Espagne</i>	23
<i>U Focularu, Conseil italien pour les réfugiés et municipalité de Badolato, Italie</i>	24
<i>Canopy Housing Project, Leeds, Royaume-Uni</i>	26

<i>Coopérative MiKa, Karlsruhe, Allemagne</i>	27
<i>Integrarea Rurala a Refugiatilor, Conseil national roumain pour les réfugiés, Roumanie</i>	28
<i>Projekt Stockholm, Bureau de l'intégration, Bureau des migrations et municipalité de Stockholm, Suède</i>	29
<i>Åben By, Tingbjerg, Danemark</i>	30
<i>Communities R Us, The Housing Associations' Charitable Trust, Royaume-Uni</i>	31
<i>Woonateliers, Forum Institut pour le développement multiculturel, Pays-Bas</i>	32
<i>Kotilo-hankkeella, Conseil finlandais pour les réfugiés, Finlande</i>	33
Conclusion	34
Bibliographie	35

Introduction

En France, les réfugiés connaissent, à l'instar d'autres catégories de migrants, de grandes difficultés pour accéder à un logement autonome. Faiblesse des revenus, loyers prohibitifs, manque de garanties et discriminations constituent autant d'obstacles qu'il leur faut surmonter. Il leur est cependant possible de bénéficier de structures d'hébergement spécifiques (les centres provisoires d'hébergement) et de faire appel à des outils s'adressant aux publics en difficulté, tels que le logement social, le Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées, le Fonds de solidarité pour le logement, le contingent préfectoral ou les accords collectifs¹.

La problématique de l'accès au logement pour les réfugiés concerne, en fait, la plupart des pays européens, en dépit des différences nationales, et ceci d'autant plus que, depuis plusieurs années, l'évolution de la situation du logement dans les pays industrialisés est assez péjorative pour les personnes ayant des revenus modestes. En effet, les prix de l'immobilier augmentent bien que cette tendance soit, compte tenu du contexte économique mondial actuel, sur le point de s'inverser. Aujourd'hui, aucune grande ville européenne n'échappe à la hausse des prix du foncier, du logement et, donc, mécaniquement à la hausse des loyers. Cette spirale inflationniste complique l'accès au logement privé pour les plus démunis, dont les réfugiés, le rendant particulièrement ardu là où la demande locale est forte, c'est-à-dire là où les différentes catégories de migrants ont tendance à s'installer géographiquement parlant. A cela s'ajoute l'absence ou l'insuffisance du secteur locatif social dans certains pays².

La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne reconnaît dans son article 34 « le droit à une aide au logement et à une aide sociale destinée à mener une existence digne. » En outre, la législation communautaire protège les individus contre toute discrimination fondée sur la race et sur l'appartenance ethnique dans l'offre de biens et de services, y compris concernant le logement³.

¹ FRANCE TERRE D'ASILE, « Guide de l'accès au logement des réfugiés statutaires », *Les cahiers du social*, n° 12, 2006, 168 p.

² OBSERVATOIRE EUROPEEN DU LOGEMENT SOCIAL DU COMITE EUROPEEN DE COORDINATION DE L'HABITAT SOCIAL (CECODHAS), *Rapport sur le logement social, le logement public et le logement en coopérative dans les 27 Etats membres de l'UE*, 2007, 100 p.

³ Sur la question des discriminations dans l'accès au logement en Europe voir : EUROPEAN MONITORING CENTRE ON RACISM AND XENOPHOBIA (EUMC), *The Annual Report on the Situation regarding Racism and Xenophobia in the Member States of the EU*, 2006, 141 p., et *Migrants*,

De fait, des politiques permettant l'accès au logement ont été mises en place⁴. Pour autant, très peu de pays européens peuvent se targuer d'avoir une politique qui concerne spécifiquement les réfugiés. En revanche, il existe, dans la plupart des pays, de nombreuses actions initiées par différents acteurs (municipalités, ONG, etc.) et qui portent sur différents axes : construction/rénovation de logements, soutien financier à la location ou à l'achat, lutte contre les discriminations, etc.⁵

La présente étude a pour vocation de présenter un certain nombre de dispositifs et d'actions en Europe s'adressant directement ou indirectement au public réfugié. Nous avons volontairement laissé de côté la France où il existe des dispositifs novateurs notamment ceux de France terre d'asile (PRIM et Reloref) et de Forum réfugiés (Accelair). Il s'agit en fait d'offrir, à travers ce petit catalogue, des exemples intéressants d'autres pays européens suscitant la réflexion et constituant une source d'inspiration possible. Auparavant, nous évoquerons les quelques cas de dispositifs d'hébergement et de politiques de logement spécifiques aux réfugiés.

Minorities and Housing: Exclusion, Discrimination and Anti-Discrimination in 15 Member States of the European Union, 2005, 151 p.

⁴ COMMISSION EUROPEENNE, *Mesures politiques pour l'accès des immigrés et des minorités ethniques à un logement décent*, Programme d'action communautaire de lutte contre l'exclusion sociale, 2005, 8 p., et JOINT CENTRE FOR SCOTTISH HOUSING, *Policy Measures to ensure Access to Decent Housing for Migrants and Ethnic Minorities*, 2004, 140 p.

⁵ Voir pour des exemples en matière d'intégration par le logement : COMMISSION EUROPEENNE, *Manuel sur l'intégration à l'intention des décideurs politiques et des praticiens*, 2007, 104 p.

Partie 1

Les politiques nationales d'hébergement et de logement des réfugiés

Les dispositifs d'hébergement des réfugiés

De nombreux pays européens possèdent des centres d'accueil pour demandeurs d'asile, où les réfugiés peuvent parfois rester après l'obtention de leur statut pendant une période allant de quelques semaines à quelques mois, en fonction des places disponibles. Seuls quelques-uns ont mis en place des centres réservés aux réfugiés, dont l'objet est bien sûr l'hébergement, mais aussi, à la différence des centres pour demandeurs d'asile, l'intégration. C'est en effet dans ces centres que les réfugiés peuvent bénéficier d'un programme d'intégration, alliant généralement cours de langue et accompagnement social. Tout en fournissant une solution temporaire pour le logement, ils préparent ainsi les réfugiés à leur insertion dans la société d'accueil.

En **Hongrie**, jusqu'en janvier 2008, réfugiés et demandeurs d'asile étaient hébergés dans les mêmes centres. La nouvelle politique d'accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile du Bureau de l'immigration et de la nationalité a spécifié la fonction de chacun des trois centres hongrois. Le centre de Békéscsaba dans le sud-est du pays sert de plate-forme de transit, où les demandeurs d'asile passent un examen médical, avant d'être envoyés dans le centre de Debrecen pour la période de leur demande d'asile. A l'obtention de leur statut, ils sont envoyés au centre ouvert de Bicske, près de Budapest.

D'une capacité d'accueil de quatre cents personnes, le centre héberge les réfugiés pendant une durée de six mois, renouvelable une fois. Il est prévu que ces derniers aient accès à 520 heures de formation linguistique, mais le gouvernement tarde à mettre en place cette mesure. Des associations organisent des cours. Cet effort demeure cependant insuffisant. Les réfugiés doivent également y recevoir un accompagnement vers le logement et vers l'emploi.

En **Autriche**, via le Fonds pour l'intégration (*Österreichischer Integrationsfonds*), le ministère de l'Intérieur finance quatre centres d'accueil d'une capacité totale de six cents places, à Vienne, en Basse-Autriche et en Haute-Autriche. Les réfugiés peuvent y être logés pendant un an, et se voient proposer un programme d'intégration comprenant un accompagnement social et vers l'emploi, ainsi que des cours de langue adaptés aux besoins individuels.

Après une année passée dans un centre, et en fonction de leur réussite au programme d'intégration qui leur est proposé, les réfugiés peuvent avoir accès, dans une cinquantaine de villes autrichiennes, à près de six mille appartements à loyer modéré gérés par le Fonds

autrichien pour l'intégration, appelés *Startwohnung* (« appartement de départ »). Le bail est limité à cinq ans, mais il peut être renouvelé pour trois ans.

En **République tchèque**, l'Etat finance cinq centres dits d'intégration, où les réfugiés sont hébergés pour une durée maximum de dix-huit mois. Ils y bénéficient d'un programme d'intégration, axé sur l'apprentissage du tchèque et l'accès au logement, accompagnés par les travailleurs sociaux du centre et des membres d'associations. L'hébergement n'est cependant pas gratuit.

Enfin, la **Slovénie** a établi à Maribor un centre d'hébergement pour accompagner les réfugiés dans leur parcours d'intégration pendant un an.

La création de centres d'hébergement pour réfugiés est le signe d'une reconnaissance de leurs besoins spécifiques, en termes d'intégration notamment. Mais ces centres présentent plusieurs limites. D'une part, ils n'offrent pas toujours suffisamment de places. D'autre part, les programmes d'intégration qui y sont dispensés peuvent connaître des problèmes de mise en œuvre, en raison de leur création récente ou du manque de moyens. La sortie vers un logement autonome à la fin de la durée d'hébergement peut également poser problème si des difficultés d'accès au logement des personnes en situation de vulnérabilité subsistent (manque de logements, dispositifs relevant du droit commun surchargés, discriminations). C'est une solution temporaire, qui ne garantit pas l'accès à un logement permanent, à l'inverse de certaines politiques spécifiques aux réfugiés.

Les programmes de logement des réfugiés

Dans la majeure partie de l'Europe, après un hébergement pendant la période de demande d'asile, les réfugiés sont intégrés aux dispositifs et aux politiques de logement destinés aux personnes en situation de vulnérabilité. Seuls les pays nordiques et les Pays-Bas ont mis en œuvre des politiques de logement spécifiques aux réfugiés qui leur garantissent l'accès à un logement permanent, selon des modalités proches.

Le rôle central des municipalités

Dans ces pays, les politiques de logement des réfugiés, comme nombre de politiques sociales, accordent aux municipalités un rôle central. Elles doivent, en effet, mettre à disposition des réfugiés un logement et reçoivent pour cela des fonds de l'Etat. Au Danemark et aux Pays-Bas, la loi oblige les municipalités à accueillir des réfugiés. Le Service de l'immigration danois informe chaque année les municipalités du nombre de réfugiés que chaque province est susceptible de recevoir. Les autorités locales se mettent ensuite d'accord sur la répartition des quotas entre les municipalités. Aux Pays-Bas, c'est l'Agence pour l'accueil des demandeurs d'asile qui répartit les réfugiés sur le territoire. A l'inverse, une majorité de municipalités en Suède et un plus petit nombre en Finlande reçoivent les réfugiés sur la base du volontariat⁶.

En raison de la pénurie de logements disponibles ou adaptés, les municipalités ne peuvent toujours fournir aux réfugiés un logement permanent dès l'obtention de leur statut ou dès leur arrivée sur le territoire pour les personnes réinstallées. Elles doivent alors se rabattre sur un logement temporaire. Ainsi, au Danemark, la loi sur l'intégration de 1998 obligeait les municipalités à trouver un logement permanent dans un délai de trois mois après l'arrivée du réfugié. Ce délai a été supprimé en 2002. Depuis, l'attente pour un logement social concerne aussi les réfugiés, qui

se retrouvent plus nombreux dans les dispositifs d'hébergement d'urgence.

Dans les pays nordiques, l'accueil de réfugiés par le biais de programmes de réinstallation tient une place aussi importante, et parfois même davantage, que l'accueil des personnes qui demandent l'asile dans le cadre de la Convention de Genève. La réinstallation permet une plus grande sélection sur des critères d'intégration, comme au Danemark, ou selon les possibilités de logement des municipalités. En Finlande, par exemple, la pénurie de logements de grande taille a poussé la Direction de l'immigration du ministère de l'Intérieur à sélectionner pour la réinstallation des familles de plus petite taille⁷.

Les municipalités sont également chargées de mettre sur pied des programmes d'intégration à destination des réfugiés. D'une durée de un à trois ans selon les pays, ils donnent droit à des formations civique, linguistique et professionnelle, à un accompagnement vers le logement et l'emploi, ainsi qu'à des allocations dans certains cas.

Si ces politiques garantissent l'accès à un logement, elles s'inscrivent également dans des stratégies d'aménagement du territoire et de répartition de la charge que représente pour les municipalités l'accueil des réfugiés, au détriment, parfois, d'une vision plus large de leur intégration.

⁶ INTERNATIONAL CATHOLIC MIGRATION COMMISSION, *Welcome to Europe! A Guide to Resettlement: A Comparative Review of Resettlement in Europe*, 2008, p. 44 et 57.

⁷ *Ibidem*, p. 111.

Un droit au logement soumis à des conditions de résidence

Les pays nordiques et les Pays-Bas, comme d'autres pays européens, ont mis en place des politiques de répartition des réfugiés (*dispersal policies*). Elles visent à favoriser leur intégration et à freiner les phénomènes de ségrégation urbaine en garantissant une juste répartition des réfugiés nouvellement arrivés sur l'ensemble du territoire. Ces politiques sont basées sur un conditionnement de leur droit au logement. En effet, ces derniers ne peuvent faire valoir leur droit à un logement payé par les municipalités, ainsi qu'aux prestations incluses dans les programmes d'intégration, qu'à condition de résider dans la municipalité vers laquelle ils ont été orientés.

Au Danemark, les réfugiés doivent résider dans la municipalité qui leur a été assignée par le Service de l'immigration pendant la durée du programme d'intégration, c'est-à-dire trois ans. Pour déménager, ils doivent obtenir l'accord de la municipalité dans laquelle ils souhaitent s'installer. Sans cet accord, ils perdent leur droit à un logement et au programme d'intégration. Cette exclusion du programme peut même compromettre leurs chances d'accéder à un titre de séjour permanent⁸.

La situation est similaire aux Pays-Bas, où l'Agence pour l'accueil des demandeurs d'asile décide de la répartition des réfugiés. Les demandeurs d'asile et les réfugiés bénéficiant du programme de réinstallation sont d'abord hébergés dans des centres d'accueil sur l'ensemble du territoire. A l'obtention du statut, ou à l'issue du programme d'orientation dont bénéficient les réfugiés réinstallés, l'Agence fait une unique offre de logement à chaque personne ou ménage. Ils sont libres d'en trouver un par eux-mêmes – ce fut le cas pour un tiers d'entre eux ces dernières années - mais les tensions sur

le marché du logement laissent en réalité peu de marge de manœuvre aux réfugiés⁹.

La Suède, quant à elle, a expérimenté une politique de répartition explicite à partir du milieu des années 1980 et jusqu'en 1994. Depuis, la loi a été assouplie. Désormais, les réfugiés ont théoriquement le droit de s'installer dans la municipalité de leur choix. En pratique, ils ne peuvent souvent bénéficier d'un logement payé par l'Etat que s'ils restent dans la municipalité qui leur a été désignée¹⁰. Enfin, en Finlande, les réfugiés ne sont logés que par la municipalité ayant accepté de les recevoir, elle seule pouvant percevoir les indemnités accordées par l'Etat.

Outre le fait qu'elles enfreignent les conventions internationales sur les droits de l'homme en restreignant la liberté d'installation des réfugiés, les politiques de répartition ont des résultats mitigés en termes d'intégration, notamment en ce qui concerne l'insertion sur le marché du travail. En Suède, l'établissement d'une telle politique en 1985 s'est accompagné d'un changement dans l'approche de l'intégration, lorsque la gestion de celle-ci est passée du ministère en charge du marché du travail au ministère de l'Immigration. L'accent mis sur la réalisation d'un programme d'intégration et sur un accès aux minima sociaux, plutôt que sur une insertion professionnelle immédiate, couplé à l'installation des réfugiés dans des municipalités offrant peu de possibilités d'emploi, a contribué à ralentir l'insertion professionnelle des réfugiés¹¹.

Les associations de défense des droits des réfugiés soulignent que les critères utilisés pour déterminer dans quelle municipalité ces derniers vont devoir s'installer ne prennent pas suffisamment en compte les possibilités d'éducation, de formation et d'emploi offertes par les territoires, ainsi que leur situation personnelle (liens familiaux, besoins en termes de santé, emploi ou poursuite d'études dans un lieu donné). Dans les pays où l'installation des

⁸ DOCUMENTATION AND ADVISORY CENTRE ON RACIAL DISCRIMINATION, *National Analytical Study on Housing, RAXEN Focal point for Denmark*, 2003, p. 53.

⁹ ROBINSON V., ANDERSSON R., MUSTERD S., *Spreading the "burden", A Review of Policies to Disperse Asylum Seekers and Refugees*, 2003, p. 57.

¹⁰ INTERNATIONAL CATHOLIC MIGRATION COMMISSION, *Op. cit.*, p. 58.

¹¹ EDIN P., FREDRIKSSON P., ASLUND O., *Settlement Policies and the Economic Success of Immigrants*, 2002, 23 p.

réfugiés est régie par un système de quotas, ces derniers sont élaborés principalement en fonction du nombre d'habitants, du nombre de réfugiés déjà accueillis dans chaque commune et du nombre de logements disponibles. Au Danemark, par exemple, la situation personnelle fait partie des critères pris en compte, mais la loi n'établit pas quel poids ont ces critères dans la décision de placement. L'arbitraire de la prise de décision est d'autant plus important qu'il n'y a pas de recours légal possible à la décision du Service de l'immigration¹².

Les politiques de répartition telles qu'elles ont été expérimentées ces vingt dernières années ne semblent pas avoir fait leurs preuves. Elles mettent néanmoins en évidence le rôle central que joue le logement dans les parcours d'intégration des réfugiés.

¹² DOCUMENTATION AND ADVISORY CENTRE ON RACIAL DISCRIMINATION, *Op. cit.*, p. 52.

Partie 2

Favoriser l'accès des réfugiés au logement: aperçu des initiatives européennes

Les difficultés rencontrées par les réfugiés en termes de logement sont finalement assez semblables, quel que soit le pays d'accueil, de sorte que l'on retrouve des principes d'actions analogues pour les aider à accéder à un logement autonome. Nous avons choisi de les classer d'après les thématiques suivantes :

Accompagner vers l'autonomie résidentielle

Compte tenu du fait que les réfugiés sont souvent mal informés sur les démarches à entreprendre pour accéder à un logement, mais aussi sur les normes à appliquer pour s'y maintenir, des mesures d'accompagnement ont été mises en place s'agissant de les aider à rechercher un logement, à l'entretenir, à régler les factures, etc. L'accompagnement des personnes permet également de rassurer les propriétaires.

Apporter un soutien financier

Le manque de garanties financières constitue un obstacle majeur dans l'accès à un logement locatif ou à l'achat d'un logement. Certaines actions visent ainsi à pallier ce manque par le biais d'un soutien financier partiel ou total à la location ou à l'achat, ou bien encore en proposant une garantie financière en cas de défaillance.

Mobiliser les propriétaires pour prévenir les discriminations

La méfiance des propriétaires à l'égard des réfugiés représente un obstacle supplémentaire qui contrevient avec les principes énoncés dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et avec la législation européenne en matière de discriminations. Diverses actions de sensibilisation ou de médiation

avec les propriétaires ont donc vu le jour pour lutter contre les discriminations en matière de logement.

Rénover pour mieux loger

L'offre de logements à la location ou à l'achat étant, dans de nombreux pays, insuffisante au regard des besoins réels, certaines actions ont pour vocation de dégager une offre supplémentaire à travers la rénovation de logements anciens ou insalubres, dont les réfugiés pourraient disposer.

Lutter contre la ségrégation urbaine

La relégation spatiale des réfugiés dans les zones urbaines défavorisées est assez souvent observée et s'inscrit dans la continuité d'un phénomène de ségrégation plus général, dont différents publics pâtissent comme les immigrés ou certaines minorités (par exemple, la communauté rom dans les pays d'Europe de l'Est). Les actions destinées à lutter contre la ségrégation s'adressent, le plus souvent, à différents publics, dont indirectement les réfugiés, et impliquent de nombreux acteurs.

Impliquer les réfugiés dans la vie de quartier

L'accès à un logement s'avère, dans une certaine mesure, insuffisant pour favoriser l'intégration des réfugiés, même s'il est un préalable indispensable. Certaines actions sont ainsi destinées à améliorer les relations avec le voisinage et l'implication locale.

Accompagnement vers un logement privé

Caritas, Luxembourg

Petit par sa taille et par sa population, le Luxembourg est, malgré tout, une puissance économique ayant depuis plusieurs années un faible taux de chômage (inférieur à 5 %). Le pays offre à tous les réfugiés de réelles perspectives d'intégration, en dépit de leurs difficultés à faire reconnaître leurs compétences, de sorte qu'ils travaillent souvent dans des secteurs professionnels souffrant d'une pénurie de main-d'œuvre. Le problème se pose surtout au niveau du logement dans un pays dont la surface est réduite et où la grande majorité des habitants est propriétaire. Les locations privées, plus rares, sont souvent onéreuses, tandis que le parc social s'avère peu important. De fait, la branche luxembourgeoise de *Caritas* prévoit une action en faveur de l'accès locatif à un logement privé pour les migrants et pour les réfugiés, en plus de l'accueil, de l'accompagnement, de la médiation vis-à-vis des tiers, de l'action de lobbying et de sensibilisation à leur cause qu'elle assure à travers son service « Solidarité et intégration ».

L'association dispose, dans le cadre de son action locative, de logements qu'elle met temporairement à la disposition des réfugiés, travailleurs migrants isolés et demandeurs d'asile orientés par le ministère de la Famille. Pendant trois ans au maximum, les personnes sont logées et paient des loyers indexés selon leur niveau de revenu. Elles bénéficient également d'un suivi et d'une aide quotidienne pour les aider à gérer leur logement (paiement des factures, etc.) et dans leurs démarches auprès des propriétaires privés (prospection, accompagnement lors des visites, etc.). De fait, les travailleurs sociaux sont amenés à effectuer des visites plus ou moins fréquentes selon les besoins des personnes, tandis que deux permanences hebdomadaires pour traiter des problèmes administratifs leur sont ouvertes.

Concrètement, *Caritas* prend en charge une centaine de personnes, soit trente-cinq familles, hébergées dans trente logements. Dix ont été achetés par *Caritas*, tandis que vingt sont des logements sociaux mis à disposition par les communes. L'association en assure l'entretien et encaisse les loyers qu'elle reverse ensuite aux bailleurs publics.

A cela s'ajoute les offres, ponctuelles, de logements dans le cadre d'un partenariat avec, d'une part, une agence immobilière sociale (*Wohnneng hellefe*) et, d'autre part, le Fonds pour le logement. L'agence et le Fonds disposent effectivement de logements dont les loyers sont accessibles pour les personnes ayant des revenus modestes. En contrepartie, *Caritas* assure le même type d'accompagnement que pour les logements dont elle dispose et durant le même laps de temps. Actuellement, vingt-cinq personnes ont pu être relogées grâce à ce partenariat.

- ✓ Bien qu'il existe d'autres associations pour les migrants, *Caritas* est la seule qui, au Luxembourg, mène une action en faveur de leur accès au logement. Elle s'affirme donc comme une référence en la matière, mettant cette problématique au cœur de son action à l'instar de l'apprentissage linguistique et des initiatives éducatives en faveur des jeunes migrants.

Refugee Station Foyer, « foyer Station pour les réfugiés » *Refugee Support, Royaume-Uni*

Refugee Support constitue la branche spécialisée pour les réfugiés et demandeurs d'asile du *Metropolitan Support Trust* qui est né en avril 2007 de la fusion de quatre organismes offrant des services aux personnes vulnérables. Anciennement appelé *Refugee Housing Association*, cet organisme d'habitat social spécifique aux réfugiés est doté d'une expérience d'une cinquantaine d'années, dans l'insertion résidentielle des réfugiés dans les régions du grand Londres, des Midlands et du Yorkshire. Son travail a pour but de leur apporter un soutien dans leurs démarches d'accès à un logement et de développer des solutions locales innovantes dans ce domaine. *Refugee Support* agit en collaboration avec le gouvernement central et les collectivités locales, les associations de soutien des réfugiés ainsi que les associations communautaires de réfugiés. Celles-ci, appelées *Refugee Community Organisations (RCO)*, jouent en effet, au Royaume-Uni, un rôle significatif dans le parcours des demandeurs d'asile et des réfugiés en leur proposant un accompagnement, le plus souvent informel. Les plus importantes d'entre elles peuvent en outre devenir de véritables interlocuteurs auprès des autorités et de la population locales.

Refugee Support est à l'origine de la création du premier et unique foyer pour réfugiés du pays, situé à Sheffield. L'idée est née de la volonté de combiner les prestations offertes pour faciliter l'accès au logement et un accompagnement à l'emploi et à la formation. Ouvert en 2005, ce lieu accueille vingt adultes réfugiés isolés pour une durée moyenne de neuf mois. Le foyer est conçu comme un lieu où les réfugiés peuvent vivre, apprendre, développer leur potentiel afin de favoriser leur autonomisation, encourager leur implication dans la vie associative et leur interaction avec la société d'accueil.

L'accompagnement des résidents du foyer est construit autour d'un programme d'installation individualisé qui comprend des ateliers d'apprentissage linguistique, des formations sur le logement et les aides qui y sont relatives, sur l'accès à la citoyenneté, des séances d'information sur la santé, l'hygiène alimentaire, l'informatique ou encore le code de la route. Cette offre très complète est mise en œuvre grâce à de nombreux partenariats, en particulier avec les acteurs locaux de l'emploi. Le foyer coopère également avec l'université de Sheffield pour conseiller les réfugiés sur l'accès à l'enseignement supérieur. L'ensemble de ces services est également accessible à des réfugiés vivant hors du foyer. Depuis son ouverture, le foyer a accompagné près de 300 réfugiés dont 105 étaient des résidents.

- ✓ En réussissant le programme, les résidents obtiennent un accès prioritaire pour un relogement dans le parc social de la municipalité. Il convient de rappeler qu'en tant qu'adultes isolés, ils ne sont pas prioritaires lorsqu'ils quittent le système de prise en charge des demandeurs d'asile et se retrouvent, dès lors, très souvent sans logement. La mise en place de ce foyer permet aux résidents d'acquérir une certaine autonomie et de remplir les critères leur donnant la possibilité de prétendre à un relogement prioritaire, tout en profitant de leur durée d'hébergement pour favoriser leur insertion socioprofessionnelle.

Woonbegeleiding, « accompagnement au logement »

Conseil néerlandais pour les réfugiés, Pays-Bas

Le *Conseil néerlandais pour les réfugiés, VluchtelingenWerk Nederland (VWN)* défend les droits et accompagne les réfugiés et les demandeurs d'asile depuis plus de vingt-cinq ans. L'association est présente dans la quasi-totalité des villes, à travers ses vingt-neuf branches régionales et plus de huit mille antennes locales, dirigées pour la plupart par des bénévoles. Elle assiste les demandeurs d'asile pendant la procédure de reconnaissance du statut, et les réfugiés dans leurs démarches d'intégration.

A l'obtention de leur statut, les réfugiés se voient proposer un programme d'intégration d'une durée de un à deux ans, mis en œuvre par les municipalités et financé par les pouvoirs publics, comprenant des formations linguistiques, civiques et professionnelles et un accompagnement social obligatoire. Dans la plupart des villes, ce sont les antennes locales du *VWN* qui, financées par les municipalités, réalisent cet accompagnement.

Le logement y occupe une place importante. Les réfugiés peuvent y trouver des informations sur les services municipaux ainsi que des renseignements pratiques pour leur installation : comment se raccorder au gaz et à l'électricité, comment utiliser les parties communes, etc. Ils y sont également assistés dans la signature de leur bail de location, leur demande de prêt pour meubler le logement et leur demande d'aides sociales et d'allocation logement.

Dans les centres d'hébergement pour demandeurs d'asile, le *VWN* organise souvent une ou deux journées d'orientation pour les réfugiés qui vont quitter le centre. Pendant ces journées, les bénévoles fournissent le même accompagnement que dans les antennes locales : ils les informent sur leurs possibilités de logement et les démarches à faire au moment de leur installation.

- ✓ Le *Conseil néerlandais pour les réfugiés* est présent à chaque étape du parcours d'installation des réfugiés. Il s'attache à faciliter la transition des centres d'hébergement au logement autonome, et continue à soutenir les réfugiés dans leurs démarches après leur arrivée dans les municipalités. En s'ajoutant à ses activités de plaidoyer et de veille institutionnelle, cette présence locale fait de l'association la référence principale pour les questions d'asile aux Pays-Bas.

Programa de mediacion en alquiler, « programme de médiation pour la location »

Provivienda, Espagne

Dans un pays où la plupart des gens possèdent un logement, il reste peu de place à la location, y compris s'agissant de logements sociaux. Une situation aggravante pour les migrants déjà en proie à la précarité sociale et professionnelle et à diverses formes de discriminations, tandis que les politiques publiques renforcent cette situation en favorisant l'accèsion à la propriété. Il existe, cependant, des actions menées par des associations pour pallier le manque de perspectives locatives. L'association *Provivienda*, par exemple, met en œuvre divers projets en faveur du logement des jeunes, des migrants et d'autres groupes sociaux vulnérables. Au départ, elle s'adressait à des jeunes de 18 à 35 ans, afin de les inciter à quitter le logement familial, dans un contexte où le manque de logements à louer et la tradition familiale pousse les personnes à rester tardivement chez leurs parents. Cependant, en 1997, les pouvoirs publics l'ont sollicitée afin qu'elle intervienne auprès de publics en difficulté.

Provivienda assure aussi bien une action de médiation locative pour favoriser l'accès à un logement privé, entre propriétaires et actuels ou futurs locataires, qu'une action pour favoriser l'acquisition d'un logement avec des conditions de prêt avantageuses. En plus de cela, elle gère des coopératives où logent des jeunes et des personnes qui vivaient auparavant dans des bidonvilles.

Le programme de médiation locative est mis en place à Valence, aux îles Baléares et à Madrid. L'association informe et sensibilise propriétaires et locataires. Elle accompagne aussi les personnes dans leurs visites et vérifie la qualité des logements. Mais son action ne se limite pas à cela. Afin de convaincre les propriétaires de louer leur logement, elle propose, pendant un an, de financer une assurance logement multirisques gratuite et se porte garante concernant le paiement des loyers avec son fonds de garantie locative (constitué grâce aux subventions publiques).

La médiation se poursuit au moment de la location : *Provivienda* conçoit et supervise le contrat de location (elle dispose de contrats types pour la location d'un logement et d'une chambre, et même pour la vente). Un accompagnement est, en outre, assuré afin d'aider les migrants à gérer leurs revenus pour payer le loyer et les factures, à prendre soin du logement et à l'entretenir. Lorsque les locataires se montrent défaillants, l'association réfléchit à l'opportunité de les replacer dans un autre logement avec un loyer plus adapté.

Enfin, des conseils juridiques sont prodigués aux locataires et aux propriétaires sur les différents aspects du contrat de location : droits et obligations des deux parties, types de contrat, caution, révision du loyer... Ces conseils s'adressent, d'ailleurs, autant aux publics pris en charge dans le programme de médiation locative, qu'à des personnes venant ponctuellement solliciter le département juridique de l'association situé à Madrid.

En fait, le programme s'adresse spécifiquement aux familles ou aux groupes de migrants, dont les réfugiés, qui rencontrent des difficultés d'accès au marché locatif, du fait de leur précarité et d'un manque de garanties ou parce qu'ils sont confrontés à la discrimination.

- ✓ Le programme fonctionne assez bien. Ainsi, quatre-vingt deux locations auraient été faites à des migrants dans la seule région de Madrid entre 2007 et 2008. Le savoir-faire mis en œuvre et les services proposés par l'association, qui intervient en faveur du logement depuis 1992, lui assure d'être spontanément contactée par les propriétaires grâce au bouche à oreille. La crise financière de 2008 amène également vers elle des propriétaires qui préfèrent louer plutôt que vendre dans un contexte de dépréciation des biens immobiliers. Le programme devrait théoriquement se poursuivre, mais *Provivienda* recherche actuellement des financeurs, notamment privés.

L'épargne collective solidaire, projet d'aide à l'acquisition d'un logement

Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers (Ciré), Belgique

Le *Ciré*, qui regroupe vingt-deux associations d'aide aux migrants et aux personnes en difficulté, assure des actions polymorphes en matière de sensibilisation, d'accompagnement et d'intégration, dont l'une en faveur du logement des demandeurs d'asile, réfugiés et personnes régularisées pour motif humanitaire. Il a mis au point un projet pilote pour faciliter l'acquisition d'un logement par les familles réfugiées nombreuses ou monoparentales de petite taille en s'inspirant du système africain dit de la « tontine ».

Lors de l'achat d'un logement, les personnes doivent verser un acompte avant la signature de l'acte authentique de vente (de l'ordre de 10 % du prix de vente). Or, les familles réfugiées s'avèrent démunies en termes de moyens financiers. Souvent, elles ne peuvent ni fournir l'acompte, ni même obtenir un prêt hypothécaire auprès du Fonds de logement, car sans épargne. Aussi, le *Ciré* a élaboré un système d'épargne collective solidaire pour les aider à financer l'acompte, le complément étant fourni par le Fonds de roulement *Ciré*. En 2003, un groupe de vingt-cinq familles s'est constitué en association, l'Association de fait des familles nombreuses, d'après une convention signée par tous les protagonistes. Celle-ci dispose d'un compte bancaire commun sur lequel chaque membre a versé mensuellement, jusqu'en 2005, 75 euros. Grâce à cette épargne collective, onze familles ont pu, chacune leur tour, constituer leur acompte et obtenir un prêt hypothécaire avec, comme résultat final, l'acquisition de leur logement.

Le *Ciré* a également convaincu le Fonds du logement bruxellois et le Fonds du logement wallon d'inclure le montant de l'acompte dans le prêt hypothécaire, afin que les personnes puissent rembourser l'Association de fait des familles nombreuses dans les quatre mois une fois le prêt hypothécaire accordé. De fait, le montant prêté est censé revenir rapidement dans le compte commun et permettre à une autre famille de bénéficier de l'épargne collective. En plus de cela, chaque famille a eu droit à un suivi personnalisé pour la constitution de son dossier de demande de prêt hypothécaire, mais aussi concernant la visite de logements et d'autres formalités administratives. Fin 2005, les 45 000 euros économisés par le groupe sont revenus à la caisse commune et chaque famille a récupéré son épargne avec des intérêts.

- ✓ Fort de son succès, le *Ciré* cherche à étendre son projet. En 2006, il a engagé des partenariats avec une dizaine d'associations pour répéter l'expérience et partager le suivi des personnes. Le projet continue de courir, depuis cette date, avec deux nouveaux groupes soit un total de quarante familles. En outre, le *Ciré* propose actuellement la création d'un fonds à plus grande échelle inspiré par le fonctionnement des mutuelles.

Patto Casa, « un pacte pour l'habitat »

Commune de Trente, Italie

Patto Casa est une association sans but lucratif qui gère un projet, impulsé par la commune de Trente, dont l'objectif est de venir en aide aux populations rencontrant des difficultés dans leur accès au logement.

La principale fonction de l'association est celle de la médiation en vue de faciliter la rencontre entre l'offre et la demande de logements. En fournissant une garantie aux propriétaires, l'association entend les encourager à rendre leurs logements plus accessibles à des familles immigrées.

Patto Casa ne dispose pas de logements à louer mais devient un intermédiaire auprès des propriétaires en signant le bail et en sous-louant le logement à un prix inférieur à celui proposé aux étrangers sur le marché. De plus, l'association propose une assistance juridique sur les questions de logement et peut intervenir dans les démarches de recherche de logement et de demande de prêts hypothécaires.

- ✓ La sous-location peut inciter des propriétaires à louer à des familles de réfugiés ou d'immigrés qui ne sont pas en mesure de fournir une garantie et augmente ainsi les possibilités pour ces personnes de trouver un logement et à un prix qui prend en compte leur situation et leurs difficultés.

Guide des bonnes pratiques à l'usage des propriétaires ***Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme,*** ***Belgique***

La lutte contre les discriminations dans l'accès à un logement est censée faciliter la situation des étrangers, y compris pour les réfugiés. La discrimination au logement s'avère effectivement un problème dans un pays qui connaît une crise du logement importante dans les grandes villes et dispose de peu de logements sociaux.

Créé en 1993, le *Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme*, organisme public ayant un rôle de conseil, d'information et de sensibilisation, a édité en 2008 un guide sur la discrimination au logement à destination des propriétaires. Le droit à un logement décent et à la propriété est, en effet, un droit garanti par la constitution ; de même qu'il existe depuis le 10 mai 2007 une loi anti-discrimination complétant la loi sur l'antiracisme du 30 juillet 1981.

Le Centre a publié et diffusé, en septembre 2007, une brochure intitulée « La discrimination au logement : comment réagir ? », à l'adresse des candidats à la location et à l'achat, qui prodiguait des conseils pour réagir en cas de discrimination. Le guide de bonnes pratiques à l'usage des propriétaires s'inscrit donc dans la continuité d'une action de sensibilisation engagée depuis peu. Se voulant attentif aux préoccupations des propriétaires, le Centre affiche comme objectif, à travers ce guide, de fournir des informations et des conseils pratiques pour que ces derniers ne discriminent pas. Une partie est consacrée à l'encadrement juridique de la sélection des candidats à la location, afin de rappeler aux propriétaires que la liberté de sélectionner les locataires ne leur confère pas un « droit » à discriminer. Des conseils leur sont également prodigués pour faire face à une situation problématique : plainte illégitime pour racisme déposée contre eux, voisins hostiles à la présence de locataires étrangers, risque de non paiement du loyer... Des adresses utiles sont fournies à la fin de la brochure.

- ✓ Tiré à 15 000 exemplaires, 8 000 en néerlandais et 7 000 en français, le guide a été envoyé pour être diffusé à des associations luttant contre les discriminations et à divers organismes professionnels disposant d'un vaste réseau : le Syndicat national des propriétaires et copropriétaires, l'Institut des agents immobiliers, la Fédération royale du notariat belge et la Confédération des professionnels de l'immobilier. Une conférence de presse a, par ailleurs, annoncé sa diffusion trois jours avant la journée mondiale de l'habitat, le 6 octobre 2008.

Servicio de intermediación para la vivienda, « service d'intermédiation pour le logement »

Commission espagnole d'aide aux réfugiés (CEAR), Espagne

Fondée en 1979, la *CEAR* est la principale organisation non gouvernementale espagnole de défense du droit d'asile.

Le service d'intermédiation pour le logement, créé en 2003, fonctionne grâce à des fonds publics et intervient auprès des propriétaires pour les sensibiliser aux problèmes que rencontrent les réfugiés et les migrants dans leur accès à un logement en location.

Il travaille en coordination avec les autres services et acteurs du domaine du logement en mettant en contact les propriétaires et les demandeurs de logement et permet ainsi de répondre à des requêtes individuelles. Les activités de ce service comportent également un volet de conseil aux migrants et réfugiés sur leurs droits et leurs devoirs dérivés du contrat de bail.

Or, dans ce pays où le parc locatif est si restreint, ce système trouve ses limites dans le type de bien à disposition : en effet, les personnes cherchent dans le meilleur des cas à louer un appartement, mais cela peut également se réduire à une chambre en colocation.

- ✓ L'action de médiation de la *CEAR* permet d'utiliser au mieux les appartements disponibles à la location et de faciliter les échanges entre bailleurs et locataires. Elle permet ainsi de prévenir les discriminations qui pourraient découler du manque d'information dont disposent les propriétaires sur leurs possibilités de louer leur logement à des publics en situation de vulnérabilité, dont font partie les réfugiés.

U Focularu, « le foyer »

Conseil italien pour les réfugiés et municipalité de Badolato, Italie

Dans un pays clivé entre un nord riche et un sud pauvre, ayant un faible parc locatif, et qui attire depuis peu de nombreux migrants, la ville du sud de l'Italie, Badolato, a été le théâtre d'une expérience intéressante, soutenue financièrement par le ministère des Affaires sociales, pour permettre aux familles de demandeurs d'asile et de réfugiés d'accéder à un logement privé. Le projet *U Focularu* (« le foyer »), mené par le *Conseil italien pour les réfugiés (CIR)* et la municipalité, a misé, en effet, sur une approche du traitement du problème du logement impliquant différents acteurs.

Débuté en 1997, le projet, aujourd'hui terminé, s'efforçait de concilier l'intégration des migrants et le développement local. La ville, qui souffrait de l'exode de sa population, ne comptait plus que 500 habitants contre 7 000 quelques années auparavant, faute de dynamisme économique, et recérait, de fait, de nombreux logements laissés vacants. Une aubaine pour les demandeurs d'asile et les réfugiés habituellement dispersés aux quatre coins du pays dans des centres d'hébergement spécialisés.

L'idée, bien que simple, s'avère en réalité astucieuse : rénover les logements vacants et les aménager pour loger ce public. Le projet a, par ailleurs, des retombées multiples. D'une part, il a amélioré la qualité de vie des bénéficiaires et permis de réunifier des familles séparées au moment de leur arrivée, le logement étant source de stabilité. D'autre part, il a dynamisé l'économie locale. Une partie des habitants et des réfugiés a ainsi participé aux travaux de rénovation, tandis certaines entreprises locales s'impliquaient et que les propriétaires acceptaient de vendre leur bien immobilier à la municipalité pour une modique somme. Enfin, la rénovation a également permis un véritable travail de restauration du centre-ville historique pour attirer les touristes.

Le partenariat s'est articulé autour d'un partage des tâches dans la gestion du projet. Concrètement, la municipalité a mobilisé les habitants, les a sensibilisés à l'interculturalité en organisant des événements culturels et a géré les fonds publics ; alors que le *CIR*, financé par le système national de protection des demandeurs d'asile et des réfugiés, a fourni son expertise en matière d'accompagnement des demandeurs d'asile et des réfugiés. Sept-cent soixante-quinze mille euros ont permis à la municipalité d'acquérir dix-huit maisons à restaurer. Fort d'une implantation locale, le *CIR* a, de son côté, assuré une activité de conseil juridique pour les demandeurs d'asile en cours de procédure. Il a aussi fourni une aide en matière de recherche d'emploi et d'apprentissage de la langue. En 2006, quinze des dix-huit maisons avaient été effectivement rénovées ; soixante demandeurs d'asile et réfugiés vivaient à Badolato, dont vingt-huit dans les logements remis à neuf. Le projet a donc contribué à enrayer le déclin démographique de la ville, même si les perspectives en termes d'emploi sont limitées et incitent toujours les jeunes, ainsi qu'une partie des réfugiés, à l'exode.

- ✓ L'expérience menée à Badolato a suscité quelques émules. Des logements vacants ou abandonnés ont été restaurés dans les villes de Riace et de Isola Capo Rizzuto à la faveur des demandeurs d'asile et des réfugiés. Adapté aux petites villes du sud ou du nord, en proie au dépeuplement, ce type d'action a l'avantage d'exploiter au mieux le potentiel du patrimoine immobilier. Sa portée demeure, cependant, limitée : il prend fin une fois la rénovation du centre-ville historique accomplie.

Canopy Housing Project, « projet de logement Canopy » Leeds, Royaume-Uni

Certains quartiers défavorisés de Leeds, une ville du comté du West Yorkshire dans le nord de l'Angleterre, possèdent un nombre élevé de logements abandonnés et une population croissante de personnes en situation de précarité, de réfugiés notamment. Afin de mettre à profit ces propriétés vacantes, deux personnes ont fondé en 1997 l'association *Canopy Housing Project* et ont mis sur pied un projet de rénovation portant le même nom.

Depuis dix ans, des logements vides sont remis à neuf, et loués à des prix abordables à des personnes sans domicile ou en situation de précarité résidentielle. Chaque rénovation s'appuie sur la participation d'une équipe de bénévoles, dont une part importante de réfugiés, dans une optique de formation et d'autonomisation. Les bénéficiaires du projet sont impliqués dans les travaux, et peuvent ainsi choisir les éléments décoratifs de leur future habitation.

Le projet vise bien sûr à favoriser l'accès au logement des réfugiés et d'autres personnes défavorisées, mais insiste aussi sur divers aspects liés à l'intégration. L'acquisition de compétences par les bénévoles et locataires travaillant sur les chantiers peuvent ensuite favoriser leur insertion sur le marché du travail. Par ailleurs, la création de lien social, la rencontre entre des personnes appartenant à des milieux sociaux et à des communautés différentes, et entre nouveaux arrivants réfugiés et anciens résidents, sont également des éléments centraux.

L'association se rend propriétaire des logements abandonnés qu'elle rénove. Pour ce faire, en supplément de ses ressources propres provenant des loyers qu'elle perçoit, elle est soutenue financièrement par le Conseil municipal de la ville, des associations et des bailleurs sociaux. Le budget pour l'année 2007 était de 130 000 livres sterling.

L'attention particulière portée aux réfugiés, en nombre croissant à Leeds, date de 2004 ; elle découle du partenariat avec l'association *The Housing Associations' Charitable Trust (Hact)*. Ce dernier rassemble sept autres partenaires, dont des communautés de réfugiés (*Refugee Community Organisations (RCO)*), associées au projet afin de favoriser leur développement et d'impliquer le plus grand nombre de réfugiés. Certaines partagent depuis des locaux avec le *Canopy Housing Project*, où elles conduisent leurs activités d'accompagnement. En 2007, sur les soixante-neuf volontaires ayant travaillé sur les chantiers, 38 % étaient réfugiés ou demandeurs d'asile.

- ✓ Le *Canopy Housing Project* a connu un grand succès. Depuis 1997, ce sont trente-huit propriétés qui ont été rénovés, dans trois quartiers de Leeds. Un film a été réalisé pour faire connaître l'expérience et diffuser une image positive des réfugiés, et l'équipe prépare un guide pour favoriser l'émergence d'approches similaires dans d'autres villes. Dans le cadre des rencontres organisées par *Hact* entre ses partenaires dans différentes villes, le projet de Leeds a suscité un grand intérêt.

MieterInneninitiative Karlsruhe Wohnungsgenossenschaft eG (MiKa), « société coopérative d'habitation des locataires de Karlsruhe »

Karlsruhe, Allemagne

Une trentaine d'habitants de la ville de Karlsruhe, dans le Land de Baden-Württemberg, a fondé en 1997 la coopérative *MiKa*, « *MieterInneninitiative Karlsruhe Wohnungsgenossenschaft eG* », pour rénover un ancien complexe militaire inhabité et pour favoriser l'accès au logement et l'intégration des migrants, des personnes défavorisées et handicapées. Les quatre-vingt-six logements remis à neuf, de tailles diverses, furent mis à disposition à des loyers peu élevés. Par ailleurs, les travaux furent menés, pour une grande part, par des chômeurs de longue durée et des bénéficiaires de minima sociaux. Les autres sociétés de construction qui ont travaillé sur le site ont été sélectionnées sur des critères sociaux, tels que le montant des salaires et l'emploi des femmes.

La particularité du projet réside dans sa démarche collective et participative, tout au long de sa réalisation, par le biais d'une assemblée, d'ateliers et d'un bulletin d'information. Elle s'est aussi concrétisée avec la construction de nombreux espaces de vie commune (salles de réunion, jardins). A partir de 2003, cette démarche prit un nouvel essor, avec la création d'un lieu de médiation et d'échange ayant pour objectif de faciliter la rencontre entre les habitants du quartier, d'origines sociales ou de nationalités diverses. Géré par l'association *Mikado*, il rassemble des salles de réunion, un restaurant et une librairie de langue anglaise.

L'approche collective s'applique également à la gestion des logements et le choix des locataires. Les membres de la coopérative ont adopté une charte prévenant toute discrimination en raison « de l'origine, du sexe, de l'apparence, de l'âge ou du statut social ». L'intégration des migrants en particulier est une de leurs priorités affichées, et une attention particulière fut portée à leur participation au projet en tant que locataires. C'est ainsi que 30 % des cent-cinquante adultes et quatre-vingts enfants habitant le complexe en 2006 étaient migrants.

- ✓ La coopérative *MiKa* fournit l'exemple d'une initiative privée, émanant des habitants et portée par ces derniers, qui combine les aspects de lutte contre les discriminations et de promotion de la mixité sociale, d'accès au logement et d'intégration. Elle fut présentée en 2005 par la Fondation Schader, dans le cadre du programme « Migrants dans la ville » (*Zuwanderer in der Stadt*) pour l'intégration des migrants, comme faisant partie des vingt-huit meilleurs projets identifiés en Allemagne.

Integrarea Rurala a Refugiatilor, « projet d'intégration des réfugiés en milieu rural »

Conseil national roumain pour les réfugiés, Roumanie

Afin de faciliter l'intégration des réfugiés, le *Conseil national roumain pour les réfugiés (CNRR)* a mis en place, à partir de l'année 2000, le Projet d'intégration des réfugiés en milieu rural en partenariat avec le Bureau national des réfugiés - qui dépend du ministère roumain de l'Administration et des affaires internes - mais aussi avec le concours de diverses municipalités et avec le financement du Haut Commissariat pour les réfugiés.

Pendant presque quatre ans, il s'est agi de favoriser l'intégration des réfugiés par leur installation en zone rurale, où le coût de la vie s'avère moins élevé qu'en ville, à travers une activité locale génératrice de revenu, l'accès à un logement et la médiation entre les réfugiés et la communauté locale. Le projet a concerné cent quarante-cinq personnes, soit quarante-et-une familles, venues de dix pays. Celles-ci, à l'instar des municipalités d'accueil, ont été sélectionnées suivant plusieurs critères afin d'optimiser au mieux leurs chances de réussite (volonté d'aller vivre en zone rurale pour les réfugiés, désir de les accueillir pour les municipalités, etc.).

Elles ont également bénéficié d'un soutien financier, en fonction de leur vulnérabilité, concernant la construction ou la réhabilitation de leur logement, l'achat d'un équipement ménager, mais aussi concernant la mise en place d'une activité susceptible de les faire vivre dans le cadre d'un plan d'intégration spécifique. Lorsque cela s'est avéré nécessaire, une assistante sociale a prodigué des conseils en matière de logement, de scolarisation et d'accès à l'assistance médicale. Les écoles et la police locales se sont aussi parfois impliquées pour faciliter l'accueil des personnes.

- ✓ Reste qu'une partie n'a pas trouvé d'emploi stable ou n'est pas parvenue à vivre de son activité, et qu'une autre a cherché à quitter la Roumanie une fois mis de l'argent de côté. Cette expérience favorisant la mobilité et la mixité résidentielles s'est avérée globalement positive. Elle a été prise en compte lors de la rédaction de la Nouvelle loi sur l'intégration des réfugiés adoptée en 2004.

Projekt Stockholm, « projet Stockholm »

Bureau de l'intégration, Bureau des migrations et municipalité de Stockholm, Suède

En Suède, certaines zones urbaines, la capitale notamment, sont marquées par des phénomènes de ségrégation sociale et ethnique. Dans certains quartiers, les ménages aux revenus moyens et élevés sont progressivement remplacés par des ménages plus vulnérables, souvent des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés pour la plupart. Avec l'assouplissement de la politique de répartition des réfugiés en 1994, ils ont été plus nombreux à choisir d'habiter, pendant leur demande d'asile, chez des membres de leur famille ou des amis, souvent déjà installés dans des zones défavorisées.

En 2001, pour remédier à la situation difficile de ces nouveaux réfugiés habitant encore chez des tiers, le Bureau de l'intégration, le Bureau des migrations et la municipalité de Stockholm ont lancé le *Projet Stockholm*. Il s'agissait d'informer un groupe de réfugiés sur les possibilités d'installation dans d'autres villes que la capitale, possédant plus de logements disponibles et où leurs perspectives d'intégration seraient meilleures. Huit municipalités d'abord, puis quinze autres, ont participé au projet et ont accueilli des ménages réfugiés en 2002.

Selon le rapport d'évaluation élaboré par le Bureau de l'intégration en 2003, le projet a atteint ses objectifs, quantitatifs aussi bien que qualitatifs. 90 % des ménages ayant participé au projet interrogés ont considéré le déménagement comme positif, alors même qu'ils n'avaient pas tous quitté Stockholm volontairement. Les conditions de logement étaient meilleures en dehors de la capitale, et ils s'étaient sentis mieux accueillis par les autorités locales. Seules les opportunités d'emploi ont été perçues comme étant moins importantes dans les municipalités d'arrivée.

- ✓ Dans le *Projet Stockholm*, la lutte contre la ségrégation et la concentration des réfugiés dans certains quartiers de la capitale est passée par leur mobilité vers des communes qui accueillent d'ordinaire moins d'étrangers. La réussite de cette initiative est visible dans le fait qu'aucune des familles n'est revenue à Stockholm.

Åben By, « ville ouverte » Tingbjerg, Danemark

Tingbjerg, une zone résidentielle située dans le nord-ouest de Copenhague, est souvent associée aux problèmes de chômage, d'exclusion sociale et de ghettos de minorités ethniques. Etant uniquement composé de logements sociaux, ce quartier accueille un grand nombre de personnes en situation de vulnérabilité sociale et économique, ce qui est particulièrement visible dans le fort taux de chômage (50 %), et une importante population immigrée.

La municipalité de Copenhague a identifié dans sa politique locale d'intégration le besoin d'y introduire davantage de mixité en transformant la composition sociale des habitants, et d'y améliorer l'accès à l'emploi, à l'éducation et à la santé. A cet effet, Tingbjerg a fait l'objet de plusieurs programmes de renouvellement urbain et de lutte contre la ségrégation.

Le programme « Tingbjerg en route » (*Tingbjerg-Utterslevhuse Pa Vej*), de 2002 à 2007, était basé sur un partenariat entre la municipalité de Copenhague, les bailleurs sociaux et le Conseil du quartier. Il présentait un volet de construction et de rénovation, et un volet d'actions de lutte contre la ségrégation et de développement social et culturel, « *Byer for Alle* », financé par le ministère des Réfugiés, de l'immigration et de l'intégration à hauteur d'un million d'euros. Visant à mettre en route les projets de renouvellement urbain et à fournir au quartier les infrastructures qui lui manquaient, il a permis de créer de solides réseaux entre les associations, les résidents et les pouvoirs publics.

Son aboutissement ne signifiait cependant pas que les objectifs de la politique municipale d'intégration étaient atteints. Il a donc été suivi en 2007 par un second programme dénommé « Ville ouverte » devant courir jusqu'en 2011. En plus de projets liés à l'emploi et au développement social et culturel, ce programme porte une attention particulière au logement : il prévoit la création d'une agence pour le logement accessible à tous et le développement de nouveaux commerces et immeubles résidentiels. L'attraction de résidents à revenus plus élevés doit permettre d'accroître la mixité sociale et de défaire l'image négative encore attachée à Tingbjerg. L'implication des habitants eux-mêmes est assurée à travers leur participation aux comités de suivi des projets.

- ✓ Ces programmes visent à améliorer le cadre de vie et les conditions de logement de l'ensemble des habitants du quartier. Il s'agit aussi d'assurer aux migrants, constituant plus du tiers des habitants de Tingbjerg, de meilleures perspectives d'insertion sociale et professionnelle.

Communities R Us, « les communautés, c nous »

The Housing Associations' Charitable Trust (Hact), Royaume-Uni

Hact poursuit depuis plus de quarante-cinq ans une activité pionnière dans le développement et la promotion de solutions de logement pour les personnes vulnérables et marginalisées. Ses actions sont menées en partenariat avec les bailleurs sociaux et la société civile. Depuis une quinzaine d'années, *Hact* se spécialise notamment dans l'élaboration de solutions pour accroître les opportunités des réfugiés d'accéder à un logement de qualité dans le cadre du programme d'intégration résidentielle des réfugiés. Par ce biais, *Hact* entend intégrer les besoins des réfugiés en matière de logement dans les politiques de droit commun et impliquer les communautés de réfugiés dans l'élaboration des politiques de logement.

Le projet *Communities R Us* (« Les communautés, c nous »), inclus dans le programme mentionné ci-dessus, est mis en œuvre dans trois municipalités (Bolton, Wakefield et Manchester), en particulier dans les quartiers pour lesquels renforcer la cohésion sociale constituait une priorité. Le projet cible des zones concernées par la politique de répartition des réfugiés, où l'installation de ces populations est encore récente, afin d'encourager de bonnes relations avec la société d'accueil et de réduire les tensions. La naissance de ce projet trouve sa source dans les tensions apparues dans certaines zones de répartition des réfugiés (*dispersal areas*), ces territoires ayant jusqu'à présent reçu peu de populations de migrants ou de réfugiés.

Il vise à développer les relations entre communautés déjà installées, organisations de locataires et nouvelles communautés de réfugiés, en les faisant travailler ensemble sur des questions qui leur sont communes liées à la vie du quartier. L'idée consiste ainsi à faire participer les réfugiés en tant qu'habitants, voisins et de lutter contre les stéréotypes dont ils sont victimes. Par ailleurs, ce projet encourage les bailleurs sociaux et les autres acteurs du logement à mettre en place des mécanismes pour inclure des services spécifiques aux réfugiés dans leurs dispositifs de droit commun.

Le rôle de *Hact* est de réunir les associations de locataires, les bailleurs, les associations de réfugiés et des locataires individuels pour qu'ils s'attaquent ensemble à la résolution d'un problème, comme le manque d'espace de jeu pour les enfants, en leur fournissant des financements, un soutien et une expertise. Les associations de locataires et les bailleurs ont la capacité d'influencer les dynamiques locales et d'être force de proposition en matière d'accès aux services et d'amélioration des équipements. En impliquant l'ensemble des acteurs concernés, le projet permet d'élaborer une boîte à outils pouvant servir de façon plus large pour d'autres quartiers qui s'appêtent à accueillir de nouveaux réfugiés.

- ✓ Ce projet est un moyen de renforcer le vivre-ensemble en favorisant la création de relations positives et une meilleure compréhension entre communautés de résidents. Cette action prend tout son sens dans les régions de répartition des réfugiés, où de réels problèmes ont été identifiés.

Woonateliers, « les ateliers logement »

Forum, Institut pour le développement multiculturel, Pays-Bas

L'institut *Forum* est le principal acteur non-gouvernemental des Pays-Bas dans le domaine de la politique d'intégration des migrants et des réfugiés. L'institut s'intéresse à l'évolution de la société multiculturelle du pays et à l'intégration des minorités ethniques. Il représente ainsi un centre d'expertise de référence pour l'ensemble de la société néerlandaise. Un des programmes de travail de *Forum* est consacré à l'habitat et au voisinage.

C'est dans le cadre de celui-ci qu'a été mis en place en 2002 un projet d'envergure nationale, les ateliers logement, qui vise à élaborer de nouvelles méthodes d'interaction pour stimuler la participation des habitants d'origines ethniques diverses. Ces ateliers sont ouverts à tous les habitants, qu'ils soient ressortissants nationaux ou étrangers, et se concentrent sur des thématiques comme le logement multiculturel, les espaces communs, la sécurité du voisinage, l'environnement social ou encore l'espace de jeu des enfants.

Cette action présente un double intérêt : elle donne aux migrants la possibilité de participer à un projet de rénovation de quartier et de soumettre des propositions qui peuvent influencer directement la politique de la municipalité ou des bailleurs sociaux. Pour ces acteurs, c'est aussi l'occasion de comprendre ce que veulent les habitants pour leur quartier et ainsi de renforcer le dialogue social.

Le projet se déroule en quatre phases, allant de la prise de connaissance à la présentation du projet finalisé aux décideurs politiques locaux, et comprend une dizaine de séances de deux heures pendant lesquelles les participants expriment leurs souhaits et leurs besoins, identifient les problèmes et définissent des propositions, en collaboration avec des experts. De nombreux acteurs sont amenés à y prendre part : l'institut *Forum* est en charge de l'organisation ; des associations locales proposent des participants et apportent une aide humaine et logistique ; un formateur spécialisé dans les thématiques interculturelles mène la discussion ; un architecte traduit les idées et les souhaits sur papier et offre son expertise au sujet de la concrétisation des propositions ; enfin, la municipalité et les bailleurs soutiennent le projet financièrement.

Ces ateliers logement, concrétisés dans une quinzaine de villes néerlandaises, concernent des quartiers où vit une importante population immigrée et qui connaissent des besoins en matière de rénovation urbaine. La ville d'Arnhem a par exemple financé la construction de deux bâtiments conçus par et pour les habitants avec l'aide d'architectes. Dans une autre ville, des immeubles ont été repeints et rénovés.

- ✓ En faisant se rencontrer différents groupes d'habitants et de professionnels, ce projet encourage la participation active des populations immigrées, qui n'ont pas toujours la possibilité de s'impliquer dans les questions liées à leur environnement résidentiel ou au développement de la politique locale en matière de logement, de travailler en collaboration avec la société d'accueil locale, et contribue ainsi à renforcer la cohésion sociale.

Kotilo-hankkeella, « projet Kotilo »

Conseil finlandais pour les réfugiés, Finlande

Le *Conseil finlandais pour les réfugiés (Suomen Pakolaisapu)* œuvre depuis 1965 dans la défense des droits des réfugiés, avec pour missions l'accompagnement, la diffusion d'information, l'éducation, la formation et la récolte de fonds dans ce domaine. Le projet *Kotilo*, lancé en 2006, est un projet pilote triannuel ayant pour objectif de développer des pratiques et des modèles de vie pour les immigrés et les Finlandais, en cherchant à améliorer les conditions de vie de tous les habitants. Mis en place dans différentes régions dont celles de Helsinki, de Turku et de Tampere, ce projet consiste en des actions de prévention des conflits, de médiation, de conseil et de formation dans des zones périurbaines accueillant une importante population immigrée.

Ses principaux axes de travail portent sur l'amélioration de la qualité de vie de tous les habitants du quartier, la prévention des conflits de voisinage, le développement d'un modèle de médiation entre voisins, la mise au point d'un système d'assistance pour les nouveaux arrivants et l'organisation de formations pour les habitants et les acteurs concernés.

La volonté d'établir un système de médiation entre voisins a germé pour répondre aux défis engendrés par l'arrivée croissante de migrants et leur concentration dans certains quartiers et ainsi de proposer une solution de règlement des conflits interculturels. Les différences d'habitudes liées au logement constituent en effet une source potentielle de conflit entre voisins : l'utilisation des équipements communs ou le respect des règles de voisinage peuvent générer des malentendus. Par ailleurs, les difficultés linguistiques viennent parfois accentuer le manque de communication entre habitants.

La médiation de voisinage permet de traiter ces différends grâce à l'intervention de médiateurs interculturels, formés par le Conseil finlandais pour les réfugiés. L'accès au processus de médiation suppose la présence de deux parties, d'un conflit ou un dommage concret, ainsi qu'une participation volontaire donnant ainsi l'opportunité à chaque voisin d'exposer son point de vue afin d'aboutir à une solution commune de façon indépendante. Cette médiation permet de rappeler les règles relatives au logement, d'apaiser les tensions liées au manque d'information. De façon plus générale, elle contribue à améliorer et, à long terme, à garantir la qualité de vie de tous les habitants.

Outre les médiateurs, le projet *Kotilo* a également permis de former des conseillers logement (*home-helpers*) qui peuvent guider les habitants dans les difficultés liées à leur ménage, ainsi que des animateurs qui encouragent les habitants à prendre part et à développer des activités en commun et à s'impliquer dans la vie de quartier.

- ✓ Le projet *Kotilo* constitue un exemple de médiation interculturelle liée spécifiquement à des questions relatives au logement et vise à promouvoir une meilleure qualité de vie pour les habitants d'un quartier. Le projet va être poursuivi jusqu'en 2010 et étendu à d'autres villes, comptant une plus grande population immigrée.

Conclusion

La question du logement étant un préalable indispensable à l'intégration des réfugiés, il existe dans la plupart des pays européens des initiatives destinées à les aider à accéder à un logement autonome, soit qu'elles les concernent spécifiquement, soit qu'ils puissent en bénéficier en tant que migrants ou personnes en difficulté. Certains pays sont, de ce point de vue, plus en avance, alors que d'autres n'ont pas vraiment de politiques ou de dispositifs sinon quelques initiatives isolées provenant souvent du monde associatif et des autorités locales. En effet, dès lors que l'on regarde au niveau local et pas seulement national ou européen, il est possible de trouver diverses sortes d'actions concernant les différents aspects du problème que nous avons classés par thèmes. C'est pourquoi les exemples décrits dans ce petit catalogue prennent souvent place dans les villes et vont de la réhabilitation de logements vacants à l'implication des réfugiés dans la vie de leur quartier.

Actuellement, la tendance est à l'échange de bonnes pratiques entre associations et institutions à l'échelle européenne. Nous espérons que les initiatives que nous avons décrites contribueront à alimenter le débat en France et à inspirer, voire à susciter, de nouvelles pistes, de nouveaux projets selon la spécificité de notre contexte national.

Bibliographie

CENTRE POUR L'EGALITE DES CHANCES ET LA LUTTE CONTRE LE RACISME, *La discrimination au logement, comment l'éviter ?*, 2008, 20 p.

COMMISSION EUROPEENNE, *Manuel sur l'intégration à l'intention des décideurs politiques et des praticiens*, 2007, 96 p.

COMMISSION EUROPEENNE, *Mesures politiques pour l'accès des immigrés et des minorités ethniques à un logement décent, Programme d'action communautaire de lutte contre l'exclusion sociale*, 2005, 8 p.

CONSEIL EUROPEEN POUR LES REFUGIES ET LES EXILES (ECRE), *Policy Briefings on the Integration of Refugees and Migrants in Europe*, 2007.

COORDINATION ET INITIATIVES POUR ET AVEC LES REFUGIES ET ETRANGERS, *L'épargne collective solidaire. Projet pilote d'aide à l'acquisition d'un logement*, 2006, 29 p.

DOCUMENTATION AND ADVISORY CENTRE ON RACIAL DISCRIMINATION, *National Analytical Study on Housing, RAXEN Focal point for Denmark*, 2003, 87 p.

EDIN P., FREDRIKSSON P., ASLUND O., *Settlement Policies and the Economic Success of Immigrants*, 2002, 23 p.

EUROPEAN MONITORING CENTRE ON RACISM AND XENOPHOBIA (EUMC), *The Annual Report on the Situation regarding Racism and Xenophobia in the Member States of the EU*, 2006, 141 p.

EUROPEAN MONITORING CENTRE ON RACISM AND XENOPHOBIA (EUMC), *Migrants, Minorities and Housing: Exclusion, Discrimination and Anti-Discrimination in 15 Member States of the European Union*, 2005, 151 p.

EXPO FOUNDATION, *National Analytical Study on Housing, RAXEN Focal point for Sweden*, 2003, 60 p.

FRANCE TERRE D'ASILE, « Guide de l'accès au logement des réfugiés statutaires », *Les cahiers du social*, n° 12, 2006, 168 p.

INTERNATIONAL CATHOLIC MIGRATION COMMISSION, *Welcome to Europe! A Guide to Resettlement: A Comparative Review of Resettlement in Europe*, 2008, 132 p.

JOINT CENTRE FOR SCOTTISH HOUSING, *Policy Measures to ensure Access to Decent Housing for Migrants and Ethnic Minorities*, 2004, 140 p.

OBSERVATOIRE EUROPEEN DU LOGEMENT SOCIAL DU COMITE EUROPEEN DE COORDINATION DE L'HABITAT SOCIAL (CECODHAS), *Rapport sur le logement social, le logement public et le logement en coopérative dans les 27 Etats membres de l'UE*, 2007, 100 p.

ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES (OCDE), « De l'immigration à l'intégration, Des solutions locales à un défi mondial », OCDE, 2007, 350 p.

SILBIGER I., *Apart and a part. The Urban Renewal, Socio-Spatial Practices and Interpretations of a Marginalized Area*, 2007, 103 p.

Liens Internet

Caritas Luxembourg : www.caritas.lu

Refugee Support : www.refugeesupport.org.uk

Conseil néerlandais pour les réfugiés : www.vluchtelingenwerk.nl

Provivienda : www.provivienda.org

Ciré : www.cire.irisnet.be

Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme : www.diversite.be

CEAR : www.cear.es

Conseil italien pour les réfugiés : www.cir-onlus.org

Canopy Housing Project : www.canopyhousingproject.org

Coopérative MiKa : www.mika-eg.de

Conseil roumain pour les réfugiés : www.cnrr.ro

Programme « Ville ouverte » à Tingbjerg : www.tingbjerg.com

Hact : www.hact.org.uk

Forum Institut pour le développement multiculturel : www.forum.nl

Conseil finlandais pour les réfugiés : www.pakolaisapu.fi

Collection Les cahiers du social : les numéros encore disponibles



Cahier du social n° 16, « Guide juridique de prise en charge des mineurs isolés étrangers et demandeurs d'asile », février 2008, 3^e édition

Dans un contexte administratif et juridique complexe et changeant, cet ouvrage constitue un outil technique destiné aux acteurs associatifs et aux personnels des services sociaux confrontés aux difficultés de la prise en charge des mineurs isolés étrangers. Ce guide, préfacé par Dominique Versini, Défenseure des enfants, est le fruit de 10 années d'expérience de France terre d'asile dans l'accueil, l'accompagnement juridique, administratif et socio-éducatif des mineurs isolés étrangers et demandeurs d'asile.

1 exemplaire 7 € ; 5 exemplaires 30 € ; 10 exemplaires 55 € - Frais de port inclus



Cahier du social n° 17, « Guide pratique de l'aide aux dossiers de demande d'asile », avril 2008, 3^e édition

Ce guide décrit en détail la procédure de demande d'asile, les critères de reconnaissance d'une protection et la méthodologie à suivre pour toute personne chargée d'aider le demandeur d'asile dans la rédaction et la constitution des dossiers à l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides et à la Cour nationale du droit d'asile. Cette nouvelle édition présente également la jurisprudence de la CNDA concernant la loi de 2003 et des informations sur les principaux pays d'origine des demandeurs d'asile.

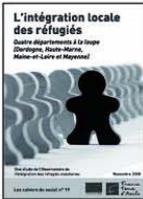
1 exemplaire 7 € ; 5 exemplaires 30 € ; 10 exemplaires 55 € - Frais de port inclus



Cahier du social n° 18, « La protection subsidiaire en Europe : une mosaïque de droits », septembre 2008

La directive qualification, adoptée en 2004, a tenté d'harmoniser les pratiques nationales divergentes en instaurant la protection subsidiaire au niveau européen. La directive laisse toutefois aux Etats membres une importante marge de manœuvre quant au contenu du statut des bénéficiaires de la protection subsidiaire, qui demeure moins favorable sur le statut de réfugié. Cette étude de l'Observatoire de l'intégration des réfugiés statutaires s'intéresse aux droits des bénéficiaires de la protection subsidiaire en Allemagne, en Belgique, en France, en Hongrie et en Suède. Elle offre un éclairage sur la situation de ces personnes au moment où l'Union européenne entend mettre en place un régime d'asile européen commun.

1 exemplaire 7 € ; 5 exemplaires 30 € ; 10 exemplaires 55 € - Frais de port inclus



Cahier du social n° 19 « L'intégration locale des réfugiés : quatre départements à la loupe », novembre 2008

Cette étude, réalisée par l'Observatoire de l'intégration des réfugiés statutaires, analyse les dispositifs d'intégration dans quatre départements (Dordogne, Haute-Marne, Maine-et-Loire et Mayenne) ainsi que les interactions entre les acteurs institutionnels et associatifs. Elle offre un diagnostic de l'intégration des réfugiés dans ces territoires ruraux ou semi-ruraux où les problématiques de logement, d'emploi et d'insertion sociale se posent de façon particulière.

1 exemplaire 7 € ; 5 exemplaires 30 € ; 10 exemplaires 55 € - Frais de port inclus



Cahier du social n° 20 « Immigration et intégration des réfugiés en France et au Canada : politiques comparées », décembre 2008

Cette étude, réalisée par l'Observatoire de l'intégration des réfugiés statutaires, analyse les politiques française et canadienne en soulignant les points de convergences et de divergences entre les deux pays en matière de maîtrise de flux migratoires. Elle s'interroge sur la place de la protection internationale dans des pays qui souhaitent favoriser une immigration adaptée à leurs besoins. Cette étude s'intéresse également aux politiques d'intégration des réfugiés en France et au Canada, qui, bien que disposant de modèles d'intégration et de dispositifs différents, n'en demeurent pas moins confrontés à des difficultés similaires.

1 exemplaire 7 € ; 5 exemplaires 30 € ; 10 exemplaires 55 € - Frais de port inclus

Pour commander :

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Code postal Ville..... Tél.....

Je souhaite commander les numéros suivants des *Cahiers du social*.....

Je règle la somme de €

Par chèque postal ou bancaire à l'ordre de *France terre d'asile*

Par prélèvement sur mon compte

Par virement sur le compte FTDA : Crédit Mutuel - 10278 06039 00062157341 79

Date : Signature :



Bulletin d'adhésion Bulletin d'abonnement 2009



Organisme :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone/ Fax : E-mail :

Je deviens **adhérent** de France terre d'Asile et je verse :

- 50 € membre actif
- 15 € membre actif (tarif chômeurs/ étudiants)
- 150 € membre bienfaiteur et personnes morales
- Adhésion gratuite réservée aux bénévoles de l'association

Je deviens **adhérent et je m'abonne** aux cahiers du social et je verse :

- 65 € Abonnement et adhésion à l'association
- 20 € Abonnement et adhésion (tarif chômeurs/ étudiants)

Je **m'abonne** aux publications de France Terre d'Asile et je verse :

- 50 € Abonnement
- 15 € Abonnement (tarif chômeurs/ étudiants/bénévoles)

Je soutiens l'action de France Terre d'Asile et je fais un don de €

Je règle la somme totale de €

- Par chèque postal ou bancaire à l'ordre de France Terre d'Asile
- Par virement sur le compte FTDA : La Poste – 30041 00001 1069564A02021

Date : Signature :

Merci de nous retourner ce bulletin complété,
accompagné de votre règlement à :

**FRANCE TERRE D'ASILE - SECRETARIAT GENERAL
24 RUE MARC SEGUIN-75018 PARIS**

www.france-terre-asile.org

Membres du Conseil d'administration

Alain AUZAS, Jean-Pierre BAYOUMEU, Jacqueline BENASSAYAG, Stéphane BONIFASSI, Jacqueline COSTA-LASCOUX, Georges DAGHER, Paulette DECRAENE, Patrick DENELE, François-Xavier DESJARDINS, Patrice FINEL, Jean-Michel GALABERT, Dominique GAUTHIER-ELIGOULACHVILI, Claude LEBLANC, Jean-Pierre LEBONHOMME, Luc MAINGUY, Alain MICHEAU, Michèle PAUCO-BALDELLI, Serge PORTELLI, Nicole QUESTIAUX, Michel RAIMBAUD, Jacques RIBS, Patrick RIVIERE, Jean-Claude ROUTIER, Frédéric TIBERGHYEN, Philippe WAQUET, Catherine WIHTOL de WENDEN, Iradj ZIAI.

Président : Jacques RIBS

Secrétaire générale : Paulette DECRAENE

Trésorier : Patrick RIVIERE

Directeur général : Pierre HENRY

France terre d'asile

Siège social

24 rue Marc Seguin 75018 PARIS

Tél. : 01 53 04 39 99 – Fax : 01 53 04 02 40

Email : infos@france-terre-asile.org

www.france-terre-asile.org

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Prix des droits de l'homme de la République française 1989

Grande cause nationale fraternité 2004

Reconnue de bienfaisance par arrêté préfectoral du 23 février 2005



Direction de l'Intégration – Emploi/Logement



**Fonds européen
pour les réfugiés**